

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 juin 2022

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIERE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI, Franck GIRBEAU

Conseillers Municipaux Absents représentés : Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à M. Erhan POLAT

Conseillers Municipaux Absents : M. Thierry CALMEL

Secrétaire de Séance : Mme Odile CORBIERE

* Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2022

Adopté à l'unanimité.

* Compte rendu des décisions du Maire

15 juin : Suppression de la régie « Cantine »

17 juin : Suppression de la régie « Service Jeunesse »

20 juin : Création de la régie de recettes « Maison des Jeunes »

I – ADMINISTRATION

- 1. Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**
Publicité des actes par affichage sur le tableau à l'intérieur de la mairie – Adopté à l'unanimité
- 2. Modification du règlement du restaurant scolaire et de l'ALSH**
Modification du fonctionnement des accueils, des modalités d'inscription et ajout d'un article sur la prise des médicaments - Adopté à l'unanimité
- 3. Convention d'adhésion à la mission assistance au recrutement avec le CDG 34**
Adopté à l'unanimité
- 4. Avenant n° 1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie avec Hérault Energies**
Adopté à l'unanimité
- 5. Convention de partenariat – Festivités du 14 juillet**
Convention avec la Fanny Colombiéraine – Adopté à l'unanimité
- 6. Convention de partenariat – 18^{ème} Musicale**
Sponsor de 1 600 € à 2 700 € - Adopté à l'unanimité

II - QUESTIONS FINANCIERES

7. Revalorisation des tarifs des anneaux du port de plaisance

	Moins de 10 m	de 10 m à 13.99 m	de 14 m à 19.99 m	plus de 20 m
			Stationnement hors bassin	Stationnement hors bassin
1 ^{er} jour	18 €	23 €	29 €	56 €
2 ^{ème} journée	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Jours suivants	18 €	23 €	29 €	56 €
Semaine	69 €	101 €	134 €	222 €
Mois	216 €	320 €	424 €	585 €
Hivernage du 01/11 au 31/03	711 €	826 €	1 519 €	1 981 €
Année	1 356 €	1 576 €	2 800 €	3 724 €
SUNBOAT	4 532 € pour les 8 anneaux			

A compter du 1^{er} juillet 2022 - Adopté à l'unanimité

8. Revalorisation de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de Police Municipale

Adopté à l'unanimité

9. Revalorisation des tarifs du restaurant scolaire

Quotient Familial 500 € = 1 €

Quotient Familial < 800 € = 3.70 €

Quotient Familial de 801 € à 1 300 € = 3.90 €

Quotient Familial > 1 300 € = 4.20 €

A compter du 1^{er} septembre 2022 – Adopté à l'unanimité

10. Fixation d'un tarif spécifique pour la redevance d'occupation du domaine public

80 € le m² pour les pergolas climatiques – Adopté à l'unanimité

11. Demande de subvention du BTP CFA de l'Aude

Subvention de 125 € - Adopté à l'unanimité

III – URBANISME

12. Mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet sur le secteur AU0 des MONTARELS.

Engagement d'une procédure de mise en compatibilité du PLU avec une Déclaration de Projet sur le secteur de la zone « AU0 » « des Montarels » - approbation des objectifs de la procédure et de la concertation préalable associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées – Adopté à l'unanimité

13. Lancement d'une consultation en vue de la création d'une SEMOP chargée de l'aménagement de la ZAC des MONTARELS et désignation des membres de la commission spécialisée.

- Approbation du principe de la délégation de la réalisation de l'opération « ZAC des Montarels » à un opérateur privé - du lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence visant à la désignation des partenaires de la Commune, actionnaires de la SEMOP (société d'économie mixte à objet particulier), à laquelle sera attribuée la concession d'aménagement de la « ZAC des Montarels », des projets

d'Avis d'Appel Public à la Concurrence, le document de préfiguration et le rapport sur les prestations déléguées.

- Autorisation de lancement de la procédure de sélection du ou des opérateurs économiques et d'attribution de la Délégation de Service Public selon la procédure prévue aux articles L.1411-4 et suivants et L.1541-1 et suivants du CGCT, de finaliser les projets d'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le document de préfiguration annexés à la présente délibération, et de signer tout document ou acte utile à la mise en œuvre de la procédure.
- Désignation de Monsieur le Maire de Colombiers comme la personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et signer le traité de concession. Il pourra recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.
- Election des élus membres de la commission spécialisée : François BESSIERE, Thierry PUJOL, Thierry CALMEL, Jean François BOUSQUET, Franck GIRBEAU
Adopté à l'unanimité

IV – INTERCOMMUNALITE

14. Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un service public d'accueil téléphonique pour les personnes en situation de handicap auditif

Mise à disposition, à titre gratuit, pour une durée de trois ans jusqu'au 31 mars 2025 du service d'accueil téléphonique pour les personnes en situation de handicap auditif de la Communauté des Communes de la Domitienne. Adopté à l'unanimité

15. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mise en place de conteneurs enterrés à la Noria

Montant estimatif des travaux : 25 000 € HT – Adopté à l'unanimité

V - INFORMATIONS DIVERSES

16. Tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2023

- CLAPOT Claude
- CATEL Marc-Antoine
- BALOGE Marie
- MERLE Dominique
- CHAUSSUMIER Marie-Claire
- FITE Valérie

17. Présentation du Diagnostic Local de Sécurité en vue du renouvellement de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état

La séance est levée à 20h45

Affiché et Publié
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Colombiers, le 27 Juin 2022

Le Maire,
Alain CARALP

